

Je me permets en tant que représentant des personnels d'attirer, une nouvelle fois, votre attention sur tous les sujets abordés dans le courriel du 18 mars. Ce matin, lundi 23 mars, alors que la situation empire partout sur le territoire et que les directives sont de plus en plus sévères et ce dans l'intérêt de chacun, mais aussi de tous, j'ai constaté qu'au SPFE la situation était pour le moins difficile.

Il semblerait, alors que de nombreux SPFE d'autres départements avaient logiquement fermés, qu'une directive les oblige à rouvrir.

Dans une période d'URGENCE SANITAIRE cette orientation est tout simplement irresponsable aux yeux de la CGT FIP 43. La santé ne connaît pas, dans les cas extrêmes de danger, de dérogation pouvant passer outre.

C'est pourquoi, Madame la Directrice, la CGT FIP 43 vous demande de fermer ce service immédiatement (les excuses de réquisitions, arrêté comptable ou autres ne peuvent être recevable).

La section vous demande, aussi, la liste des agents non prioritaires et empêchés qui télé-travaillent quand cela est possible, celle sur missions non prioritaires et non empêchés télétravail, celle sur missions prioritaires et non empêchés qui viennent sur leur lieu de travail (s'il y a un tour de rôle merci de le préciser) et celle sur missions non prioritaires et empêchés avec autorisations d'absence.

Il serait aussi logique que les points d'information tenus avec les membres du CHSCT génèrent un Compte Rendu complet et soient transmis aux responsables syndicaux qui ont la responsabilité des conditions de travail de tous les agents de notre département.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Tracts Sections](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
